

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 2023-170 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 690 258 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 690 258 \$ POUR LA RELOCALISATION DU BUREAU MUNICIPAL.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le 1^{er} projet de règlement 2023-170 décrétant une dépense de 1 690 258 \$ et un emprunt de 1 690 258 \$ pour la relocalisation du bureau municipal.

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité,**

Que le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution numéro 2023-01-009 décrétant une dépense de 1 690 258 \$ et un emprunt de 1 690 258 \$ pour la relocalisation du bureau municipal **tiendra une assemblée de consultation publique le mercredi 25 janvier 2023 à 19 h 40**, au centre communautaire situé au 5350, 7^e rang, Saint-Lucien;

Que le 1^{er} projet de règlement 2023-169 vise l'ensemble du territoire de Saint-Lucien;

Qu'au cours de cette assemblée publique, un conseiller désigné par la mairesse ou cette dernière expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le 1^{er} projet de règlement numéro 2023-170 comprend des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est soumis pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouvertures du bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Lucien, ce 13 janvier 2023.



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier